

LES  
**CAHIERS**  
 DES DROITS DE L'HOMME  
 REVUE MENSUELLE

REDACTION ET ADMINISTRATION  
 27, Rue Jean-Dolant — PARIS-XIV<sup>e</sup>  
 Compte Chèques Postaux : 218-25 Paris

Directeur : **Emile KAHN**

Abonnement pour 10 n° : 400 FR\$  
 Prix de ce numéro : 50 FRANCS

### *Contre le réarmement allemand*

*Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 12 février 1951, se prononce contre tout réarmement de l'Allemagne, tant dans la zone occidentale que dans la zone orientale, en considération des dangers qu'il ferait courir à l'évolution démocratique de l'Allemagne, à la sécurité de la France et à la paix.*

*Le réarmement de l'Allemagne impliquerait le rétablissement d'organismes de recrutement, d'instruction et de commandement, c'est-à-dire plus ou moins déguisés, d'un ministère de la Guerre et d'un grand Etat-Major. Leur reconstitution, ouverte ou masquée, a été réclamée, à peine lancée l'idée du réarmement, par les anciens chefs de l'armée hitlérienne, suivis par tout ce que l'Allemagne compte encore de partisans du militarisme et du nazisme. Elle inquiète, au contraire, les démocrates allemands comme une menace permanente contre les jeunes libertés républicaines.*

*Le réarmement de l'Allemagne a déjà donné prétexte à des revendications impérieuses et à des concessions regrettables. L'Allemagne officielle de Bonn, sollicitée de participer à une coalition militaire, pose des conditions politiques (égalité absolue des droits dans les institutions prévues par les accords de Bruxelles, fin du régime d'occupation et suppression des organismes de contrôle, en particulier de l'Autorité internationale de la Ruhr), conditions sur lesquelles les puissances occidentales ont accepté de négocier.*

*Dans le même temps, les mesures de grâce annoncées et déjà partiellement prises par les autorités anglo-saxonnes, amnistie en faveur de criminels de guerre et libération d'Alfred Krupp avec la restitution de ses biens, sont accueillies en Allemagne et chez ses voisins comme un démenti à la condamnation de l'hitlérisme, comme un encouragement à la renaissance du militarisme et comme l'amorce d'une restauration des magnats, à nouveau maîtres de la Ruhr.*

*De là viennent les inquiétudes des peuples naguère subjugués par la conquête hitlérienne et à qui les Alliés vainqueurs avaient promis une sécurité garantie par l'extirpation du nazisme, la démo-*

1° P 298

*cratisation de l'Allemagne et son désarmement total, permanent et contrôlé. Ces inquiétudes s'accroissent en raison des circonstances.*

*Il y a deux Allemagnes et deux réarmements en face l'un de l'autre.*

*Si les deux Allemagnes participaient chacune à l'un des blocs militaires qui s'opposent, trois éventualités seraient à craindre : ou bien, dans la rivalité des deux Allemagnes et dans l'aspiration des Allemands occidentaux à recouvrer les anciennes frontières du Reich, la nouvelle armée allemande pourrait tenter d'entraîner le bloc atlantique dans une guerre contre le bloc oriental — ou bien, séduits par la Russie leur offrant, aux dépens de la Pologne, la restitution de leurs anciens territoires, les Allemands, renouvelant la défection des Saxons à Leipzig, pourraient passer du bloc occidental au bloc oriental — ou, bien plus probablement, les Allemands des deux zones, refusant de se battre les uns contre les autres, uniraient leurs forces pour refaire ensemble l'ancienne unité allemande et la poser en arbitre suprême entre les blocs antagonistes. Dans tous les cas, le réarmement allemand ferait peser sur l'avenir de l'Europe et de la paix une dangereuse hypothèque.*

*Dès à présent, tout projet de réarmement allemand menace la paix. Les puissances occidentales craignent que, dans la zone orientale, une police organisée comme une armée puisse dresser contre la zone occidentale une menace d'agression qui fasse de l'Allemagne une nouvelle Corée. De son côté, l'Union soviétique, hantée par le souvenir de l'invasion hitlérienne, considère le réarmement de l'Allemagne occidentale comme un danger intolérable, et le déclare. Son inquiétude, partagée par la Pologne et la Tchécoslovaquie, ne doit pas être négligée. Ses avertissements doivent être pris au sérieux. Elle a proposé une conférence à quatre sur les affaires allemandes. Cette conférence, déjà trop retardée, doit se réunir et réussir. Rien ne doit donc être entrepris, dans l'ordre militaire comme dans l'ordre politique, qui puisse provoquer son échec. Car elle offre une chance de mettre un terme pacifique à la tension d'où est issue l'actuelle course aux armements.*

*Fidèle à sa doctrine constante, réaffirmée par ses Congrès de 1949 et de 1950, la Ligue des Droits de l'Homme dénonce la course aux armements comme une charge écrasante et un facteur de guerre. A l'antagonisme permanent des blocs, la Ligue oppose la coopération internationale, définie par la Charte de l'O.N.U. et permettant de parvenir au désarmement général, simultané et contrôlé. Rien n'irait plus directement à l'encontre de cette organisation de la paix dans la sécurité collective que l'entrée des deux Allemagnes dans le système des alliances et leur remilitarisation.*

*C'est pourquoi la Ligue adjure le Gouvernement et le Parlement, répondant au sentiment de la nation, de repousser toute mesure entravant la réunion de la Conférence des Quatre ou compromettant son succès et, notamment, d'opposer un refus inébranlable au réarmement de l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit.*

(12 février 1951.)

## ERRATUM

Comité Central. — Séance du 11 décembre (Cahiers n° 1, décembre 1950-janvier 1951)

Page 16. — Des incidents techniques ont fait tomber à l'impression deux explications de vote qui doivent être rétablies :

1° Entre la déclaration de M. René Georges-Etienne et celle de M. Grumbach, M. Georges Gombault est intervenu pour déclarer qu'ayant été membre de la Commission et ayant eu le bonheur d'aboutir avec ses collègues à une proposition unanime, il maintiendra ce vote en séance, et il a invité tous les membres du Comité à faire de même ;

2° Après la déclaration de M. Grumbach, M. Hadamard exprime le regret que la résolution ne fasse pas mention expresse du fait sur lequel il a insisté au cours de la séance, à savoir que l'apparition des volontaires chinois sur le front coréen succédait à l'invasion de la Corée du Nord par le général Mac Arthur.

Page 15. — Dernière ligne de l'intervention de M. G. Cerf :

Je vote pour s'ils sont adoptés... et non je vote pour qu'il soit adopté.

## LE CONGRÈS NATIONAL DE 1951

*aura lieu à Amiens (Somme)  
au milieu de Juillet*

### Ordre du jour

Le Secrétariat général rappelle aux Sections qu'aux termes de l'article 32 des Statuts généraux « l'ordre du jour du Congrès est établi par les soins du Comité Central... Le Comité Central retient les propositions présentées par le plus grand nombre de sections. Elles doivent lui parvenir quatre mois au moins avant la date du Congrès ». En conséquence, les Sections sont invitées à faire parvenir leurs propositions au Secrétariat général pour le 20 mars au plus tard.

Elles ne peuvent proposer qu'une seule question générale.

A la demande de plusieurs Sections, et à titre de pure information, le Bureau de la Ligue a décidé de faire connaître aux Sections les propositions dont il est déjà saisi :

1. Les garanties de la liberté individuelle ;
2. La limitation des souverainetés nationales ;
3. La défense de la liberté d'opinion ;
4. Le remplacement de la Charte de San-Francisco par un Droit des Nations en quatre Codes et une Constitution mondiale ;
5. L'application de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ;
6. La garantie de la sécurité collective par l'autorité internationale ;
7. La liberté d'expression.

### Renouvellement du Comité Central

L'article 6 des Statuts généraux dit que « les candidatures présentées pour le renouvellement annuel doivent parvenir au Comité Central quatre mois au moins avant la date de l'élection ». Les Sections doivent donc faire parvenir leurs propositions de candidatures au Secrétariat pour le 20 mars au plus tard.

En ce qui concerne les membres non-résidants, les sièges à pourvoir en 1951 sont au nombre de quatre, correspondant aux circonscriptions suivantes :

**GROUPE 6 :** (Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Landes). — Le siège du groupe 6 est devenu vacant en 1950, par suite de la démission de M. Texier. Mais, cette démission étant parvenue au Comité Central à une date trop tardive pour que d'autres candidatures aient pu être proposées, l'élection au siège de membre non-résidant pour le groupe 6 a été remise à 1951.

**GROUPE 7 :** (Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Ariège, Gers, Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot, Aveyron, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Gard, Lozère). — Sièges tenu par Mlle Schnir (Haute-Garonne).

**GROUPE 9 :** (Rhône, Ain, Jura, Doubs, Isère, Savoie, Haute-Savoie, Drôme, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Corse). — Sièges tenu par M. Mathieu (Var).

**GROUPE 10 :** (Territoires d'Outre-Mer : Alger, Constantine, Oran, Tunisie, Maroc, Moyen-Orient, Sénégal, Indochine, Réunion, Madagascar). — Sièges tenu par M. Marc Faure (Maroc).

## Un ambassadeur à Madrid

*Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 15 janvier 1951,*

*Regrette que le Gouvernement français, en dépit de l'origine hitléro-mussolinienne du gouvernement de Franco et du terrorisme que sa dictature fait peser sur l'Espagne, ait nommé un ambassadeur à Madrid et par là même accepté de recevoir un ambassadeur franquiste à Paris ;*

*Affirme, en assurant les républicains espagnols de son amitié fidèle, sa volonté de veiller à ce qu'aucune atteinte ne soit portée à la sécurité et à la dignité du gouvernement de la République espagnole, réfugié en France et seul représentant légitime de son peuple.*

*Il déclare solennellement que toute coalition englobant l'Espagne dictatoriale et terroriste de Franco perdrait le droit de se poser en défenseur de la liberté dans le monde.*

*(15 janvier 1951.)*

## COMITÉ CENTRAL

(Extraits)

I

## Séance du 15 Janvier 1951

Présidence du Dr SICARD DE PLAUZOLES

Étaient présents : Dr Sicard de Plauzoles, Président ; Mme S. Collette-Kahn, MM. Georges Gombault, S. Grumbach, Ch. Laurent, Vice-Présidents ; M. Emile Kahn, Secrétaire général ; M. Henri Lévy, Trésorier général ; Mmes Lucie Aubrac, Chaplain ; MM. Barthélemy, Boissarie, Casevitz, Cassin, Chaplain, Cotereau, Couteau, Dupuy, Georges-Etienne, Dejonkère, Hadamard, Labeyrie, Paraf, Pinto, Rivet, Spanien, Tubert, Zousmann.

Excusés : M. Maurice Hersant ; MM. Gueutal, Paul-Boncour ; Mlle Schnir, MM. André Bernard, Boucherat, Cerf, Faure, Gueffier, Mathieu.

En ouvrant la séance, le Dr Sicard de Plauzoles présente à tous les membres du Comité ses vœux les plus

affectueux. Il prie le Secrétaire général de transmettre les vœux du Président, du Bureau et du Comité à toutes les Fédérations, aux Sections, aux ligueurs, et au personnel de la Ligue.

Il adresse son salut le plus cordial et ses souhaits de rétablissement à Mme Campoloughi, présidente honoraire de la Ligue italienne qui est actuellement souffrante, ainsi qu'à M. Pierre Gueutal, qui ne peut assister à la séance en raison de son état de santé.

Le Comité adresse également ses condoléances à M. Gueutal, dont le gendre, ancien déporté de Dachau, vient de succomber.

## Renouvellement du Bureau

Le Comité a décidé de procéder, le 29 janvier, au renouvellement de son Bureau.

Le Président a écrit personnellement, le 19 décembre, à chacun des membres du Bureau, pour leur demander s'ils acceptaient d'être représentés :

Mon cher Collègue,

Le Comité Central a décidé, dans sa séance d'hier soir, de procéder en janvier au renouvellement annuel de son Bureau.

Je viens donc, suivant l'usage, vous demander, comme aux autres vice-présidents, si vous acceptez d'être représenté. Je vous serai reconnaissant de vouloir bien me faire tenir votre réponse avant la fin de l'année.

Je profite de cette occasion pour vous adresser mes vœux. Je souhaite particulièrement que votre santé vous permette de poursuivre activement tous vos travaux et de nous donner l'appui de votre présence à nos réunions, de votre participation à nos congrès, de votre coopération à toute notre tâche.

Je le souhaite ardemment, pour vous et pour la Ligue. Nous entrons dans une période de péril pour nos principes. L'esprit de justice s'obscurcit. La liberté individuelle et la liberté d'opinion sont de plus en plus menacées dans le monde. La paix, qui leur est indispensable, exige des appuis vigoureux. A défaut du contrôle parlementaire, trop effacé, doit s'exercer avec vigilance le contrôle de l'opinion. Aucune organisation n'est plus qualifiée à cet égard que notre Ligue. C'est pourquoi elle a besoin du concours actif de tous ses membres, et d'abord de ceux auxquels la confiance de leurs collègues en a remis la direction.

J'ai besoin personnellement de votre présence à mes côtés. En vous remerciant d'avance de me seconder dans les hautes et lourdes fonctions qui sont les miennes, je vous prie de croire à mes sentiments dévoués.

Le Président :

Dr SICARD DE PLAUZOLES.

M. Henri Lévy, Trésorier général, a fait connaître depuis plusieurs semaines son désir d'être remplacé.

Deux membres du Bureau n'assistent aux réunions que de façon exceptionnelle : M. Maurice Hersant, en raison de son état de santé ; M. Albert Bayet, qui est absorbé par de multiples occupations.

M. Maurice Hersant a répondu le 21 décembre à la lettre du Président :

Mon cher Président,

Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre en date du 19 courant. Je vous remercie de vos bons vœux et vous prie d'accepter tous les miens.

Vous avez bien voulu mettre l'accent sur la phrase suivante : « J'ai besoin personnellement de votre présence à mes côtés ». Je vous sais infiniment gré de la confiance que vous me témoignez, mais je ne puis m'empêcher de penser que je suis le moins assidu des membres du Bureau. Je me

demande en toute conscience s'il ne serait pas plus conforme aux intérêts de la Ligue de me remplacer par un ligueur plus actif que moi. J'ai déjà fait cette remarque à plusieurs reprises à notre ami Emile Kahn, je me permets de la renouveler cette fois-ci avec insistance.

Si, comme vous le faites très justement remarquer, la Ligue a besoin de ceux de ses membres auxquels ont été confiées des fonctions de direction, elle a besoin de leur concours actif. Pour des raisons que je suis le premier à déplorer, je ne peux pas promettre à la Ligue ce concours actif dont elle a besoin.

Je vous demande de vouloir bien reconsidérer la question en ce qui me concerne. Vous trouverez certainement parmi nos collègues quelqu'un susceptible de prendre ma place au Bureau et d'occuper cette place.

Veuillez, accepter, mon cher Président, l'assurance de mon très fidèle dévouement.

Maurice HERSANT.

Le Président a reçu de M. Albert Bayet la lettre suivante :

Mon cher Président,

Notre ami Emile Kahn vous a dit peut-être que, depuis deux ans déjà, je rougissais d'être vice-président de la Ligue des Droits de l'Homme alors qu'il m'était matériellement impossible de prendre part à ses travaux comme je l'aurais voulu et comme je l'aurais dû. Cette situation ne saurait évidemment se prolonger. Mais, au moment où je quitte la vice-présidence de la Ligue des Droits de l'Homme, je tiens à vous dire, bien que vous le sachiez par avance, que je suis attaché plus profondément que jamais à la Ligue elle-même. Dans toute la mesure de mes forces, je m'associerai à son action, et c'est pour moi une fois de constater que, dès qu'il s'agit de la défense de l'Idéal laïque, Ligue des Droits de l'Homme et Ligue de l'Enseignement marchent la main dans la main.

Au nom du Bureau, le Dr Sicard de Plauzoles propose que MM. Albert Bayet et Maurice Hersant soient nommés Vice-Présidents honoraires. Leur situation sera la même que celle des membres honoraires du Comité central. Ils pourront assister aux séances avec voix consultative. Ils restent, bien entendu, membres actifs du Comité.

Il y aurait donc deux postes de vice-présidents à pourvoir. Le Bureau propose les candidatures de MM. Paul Rivet et René Georges-Etienne. Au poste de Trésorier général, le Bureau propose les candidatures de M. Georges Boris, comme Trésorier général, et M. Jean Casevitz, comme Trésorier général adjoint.

## Un ambassadeur à Madrid

Le Président et le Secrétaire général soumettent au Comité le projet de résolution suivant :

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 15 janvier 1951,

Regrette que le Gouvernement français, en dépit de l'origine hitléro-mussolinienne du gouvernement de Franco et du terrorisme que sa dictature fait peser sur l'Espagne, ait nommé un ambassadeur à Madrid et par là même accepté de recevoir un ambassadeur franquiste à Paris ;

Affirme, en assurant les républicains espagnols de son amitié fidèle, sa volonté de veiller à ce qu'aucune atteinte ne

soit portée à la sécurité et à la dignité du gouvernement de la République espagnole, réfugié en France et seul représentant légitime de son peuple.

Il déclare solennellement que toute coalition englobant l'Espagne dictatorialiste et terroriste de Franco perdrait le droit de se poser en défenseur de la liberté dans le monde.

« ...Il est bien entendu que l'Europe, ouverte à tous les pays libres, ne saurait comprendre aucun Etat fasciste. Pour nous, l'Espagne s'en exclut sans discussion possible. (Applaudissements à gauche. — Mouvements divers à droite.)

« Il suffit, d'ailleurs, de réfléchir rapidement. Un front des démocraties contre l'autoritarisme moscoutaire a un sens : c'est un groupement d'hommes libres et décidés à le demeurer. Si vous y joignez, pour des raisons exclusivement géographiques, un seul Etat totalitaire, cela fausse le sens de la coalition. Prêts auparavant à défendre leurs libertés, les hommes la composant se détourneraient alors rapidement d'un combat qui n'aurait plus pour eux la même signification. (Applaudissements à gauche.)

« Vous aurez peut-être gagné quelques kilomètres carrés de terrain sur le plan stratégique, mais vous aurez perdu les cœurs, l'enthousiasme et la foi des combattants. (Applaudissements sur les mêmes bancs.) »

(Daniel MAYER, ancien ministre, député S.F.I.O.  
à l'Assemblée nationale, 27 septembre 1950.)

Le Secrétaire général donne lecture des lettres qu'il a reçues de membres du Comité qui n'assistent pas à la séance :

*M. Paul Boncour :*

Je m'associe pleinement à la résolution concernant le rétablissement de l'Ambassade auprès du Gouvernement de Franco.

Je reste fidèle à mon intransigeance. Et de même que je blâme les attermolements de l'O.N.U., encouragée par la France et l'Angleterre, de déclarer agresseur la Chine communiste, en bataille contre les forces de l'O.N.U., je blâme la décision prise pour l'Espagne et le désaveu infligé aux Républicains espagnols.

Je sais bien qu'on peut invoquer les raisons stratégiques, politiques, etc... Mais les principes sont les principes, et la Ligue a pour rôle de réclamer leur application en toute circonstance. Elle pourrait dire — pardon de la comparaison — comme ce général des Jésuites : *Sint ut sunt, aut non sint.*

*M. Boucherat :*

Je vote d'enthousiasme.

*M. Cerf :*

En ce qui concerne les deux projets de résolution qu'avec le Président vous soumettez au Comité, je les approuve, en souhaitant, sans en faire une question d'opposition, que les termes en soient renforcés et, en particulier, que des sanctions soient exigées contre les coupables des actes visés par la seconde résolution ; mais, je répète que je ne fais pas dépendre mon vote favorable des modifications que je souhaite.

*M. Gueffier :*

En ce qui concerne la résolution sur l'Espagne, je suis tout à fait d'accord avec vous sur les trois paragraphes, mais je pense que les Nations Unies ont bien le désir d'englober l'Espagne dans le bloc occidental et qu'elles doivent même estimer que militairement c'est une nécessité ; aussi, je vote seulement les deux premiers paragraphes, estimant que le troisième ne peut avoir de portée pratique et qu'il vaudrait mieux s'abstenir de l'émettre car nous paraîtrions méconnaître — me semble-t-il — certaines nécessités (si pénibles et si détestables qu'elles soient), et il m'apparaît que cela pourrait diminuer l'autorité de la Ligue.

*M. Labeyrie* propose la rédaction suivante :

« Le C.C. de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 15 janvier 1951,

« S'élève contre la nomination d'un ambassadeur de France à Madrid et, par là même, la réception d'un ambassadeur franquiste à Paris — et cela en dépit de l'origine hitléro-mussolinienne du gouvernement de Franco et du terrorisme que sa dictature fait peser sur l'Espagne ;

« Déclare solennellement que toute coalition englobant l'Espagne dictatorialiste et terroriste de Franco perdrait le

droit de se poser en défenseur de la démocratie et de la liberté dans le monde ;

« Il assure toute la Résistance républicaine espagnole de sa solidarité indéfectible ».

Certains membres du Bureau partagent l'opinion de M. Gueffier et, pour obtenir l'unanimité, le Président et le Secrétaire général se sont déclarés prêts à supprimer le dernier paragraphe de leur projet.

*M. Grumbach* s'élève ardemment contre ce paragraphe retiré. Après intervention de *Mme Collette-Kahn* et réplique de *M. Grumbach*, le troisième paragraphe est repris par *Mme Chapelain*.

Au vote, les deux premiers paragraphes sont, à la demande de *M. Gombault*, votés à l'unanimité (abstention de *M. Labeyrie*).

Sur le troisième paragraphe, votent pour : *Mme Aubrac*, *MM. Barthélémy, Boissarie, Boucherat, Cerf, Mme Chapelain, MM. Chapelain, Dejonkère, Hadamard, Labeyrie, Paul-Boncour, Pinto, Rivet, Tubert*.

Contre : *MM. Couteau, Dupuy, René Georges-Etienne, Gombault, Grumbach, Gueffier, Laurent, Lévy, Spanien, Zousmann*.

Abstentions : *MM. Sicard de Plauzoles, Cassin, Mme S. Collette-Kahn, MM. Casevitz, Coteureau, Emilie Kahn, Paraf*.

*Mme S. Collette-Kahn* et le Secrétaire général précisent qu'ils se sont abstenus, sur un texte qu'ils approuvent, pour tenir l'engagement d'unanimité pris au Bureau.

En conséquence, le troisième paragraphe est adopté par 14 voix contre 10.

Sur l'ensemble, votent pour : *Mme Aubrac, MM. Barthélémy, Boissarie, Boucherat, Casevitz, Cerf, Mme Chapelain, M. Chapelain, Mme S. Collette-Kahn, MM. Coteureau, Couteau, Dejonkère, Gueffier, Hadamard, Emilie Kahn, Labeyrie, Laurent, Paraf, Paul-Boncour, Pinto, Rivet, Sicard de Plauzoles, Tubert*.

Contre : 0.

Abstentions : *MM. Cassin, Dupuy, Georges-Etienne, Gombault, Grumbach, Lévy, Spanien et Zousmann (1)*.

L'ensemble est adopté par 23 voix contre 8 abstentions.

(1) *MM. Gombault, Grumbach et Zousmann*, portés par erreur en séance comme ayant voté contre, déclarent qu'ils se sont abstenus.

## II

## Séance du 29 Janvier 1951

PRÉSIDENCE DU Dr SICARD DE PLAUZOLES

Étaient présents : Dr Sicard de Plauzoles, Président ; Mme S. Collette-Kahn, M. Georges Gombault, Vice-Présidents ; M. Emile Kahn, Secrétaire général, M. Henri Lévy, Trésorier général ; MM. A. Boissarie, G. Boris, J. Casevitz, Ch. Chapelain, J. Cotereau, P. Couteau, R. Georges-Etienne, J. Hadarnard, E. Labeyrie, J. Paul-Boncour, R. Pinto, P. Rivet, A. Zousmann.

Excusés : MM. Albert Bayet, S. Grumbach et M. Hersant, Vice-Présidents ; Mme Chapelain, MM. Barthélemy, Dupuy, Dejonkère, Guénot, Paraf, Spanien, Tubert, Mlle Schmitt, MM. Allouneau, Bernard, Boucherat, Cerf, Faure, Mathieu.

**Renouvellement du Bureau**

Le Comité central procède au renouvellement de son Bureau. Le vote par correspondance étant admis, quatorze membres du Comité, qui n'assistent pas à la séance, ont envoyé leur bulletin sous double enveloppe.

MM. Cotereau et Pinto sont désignés comme scrutateurs.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Votants : 33 (1).

Suffrages exprimés : 33.

Ont obtenu :

Président :

Dr Sicard de Plauzoles ..... 31 voix

Vice-Présidents :

M. Paul Rivet ..... 33 »

Mme S. Collette-Kahn ..... 32 »

M. René Georges-Etienne ..... 28 »

M. Georges Gombault ..... 27 »

M. Charles Laurent ..... 27 »

M. Salomon Grumbach ..... 26 »

Vice-Présidents honoraires :

M. Maurice Hersant ..... 32 »

M. Albert Bayet ..... 25 »

Secrétaire général :

M. Emile Kahn ..... 32 »

Trésorier général :

M. Georges Boris ..... 28 »

Trésorier général adjoint :

M. Jean Casevitz ..... 31 »

En conséquence, le Dr Sicard de Plauzoles est proclamé Président ; M. Paul Rivet, Mme S. Collette-Kahn, MM. René Georges-Etienne, Georges Gombault, Charles Laurent, Salomon Grumbach, Vice-Présidents ; MM. Maurice Hersant et Albert Bayet, Vice-Présidents honoraires ; M. Emile Kahn, Secrétaire général ; M. Georges Boris, Trésorier général ; M. Jean Casevitz, Trésorier général adjoint.

Le Président remercie les membres du Comité qui ont fait confiance au Bureau sortant en renouvelant ses pouvoirs. Il est particulièrement heureux de voir entrer au Bureau M. Paul Rivet et M. Boris ainsi que les jeunes militants que sont M. René Georges-Etienne et M. Casevitz.

(1) M. Marc Faure, dont le bulletin est arrivé après le dépouillement du scrutin, a voté pour les propositions du Bureau. Il convient donc d'attribuer une voix de plus à chacun des candidats élus.

**Le réarmement allemand**

La question du réarmement allemand figure à l'ordre du jour du Comité central depuis le mois de novembre et n'a pu venir encore en discussion. M. Grumbach, qui avait été désigné comme rapporteur, a demandé à être remplacé. M. Casevitz a bien voulu accepter au dernier moment de poser le problème devant le Comité.

M. Casevitz rappelle tout d'abord le passage de la résolution du Congrès de 1950 qui traite de cette question :

Le Congrès persiste à penser que la sécurité collective, telle que la Ligue l'a toujours définie, reste la meilleure garantie de la paix. Il redoute qu'en mêlant aux deux camps l'Allemagne remilitarisée, on ne lui permette de se poser un jour en arbitre souverain.

La question du réarmement allemand ne se pose que depuis peu de temps. Quand nous disions que le Pacte atlantique présupposait le réarmement de l'Allemagne, les déclarations des hommes d'Etat étaient rassurantes sur ce point. M. Acheson, le 14 décembre 1949, déclarait : « Je maintiens mon opposition au réarmement de l'Allemagne ». M. Bevin, le 29 mars 1950 : « Je dois dire que nous sommes opposés au réarmement de l'Allemagne, les Etats-Unis, la France et nous-mêmes. Ce serait une décision épouvantable à prendre ». M. Schuman, le 24 novembre 1949 : « Nous considérons comme hors de discussion la reconstitution d'une force militaire allemande. Rien à cet égard n'a été remis en cause et la France n'accepterait pas qu'il en fût autrement. Quant à une participation de l'Allemagne à la défense de l'Europe, elle se ferait contre notre volonté, qui est de ramener l'Allemagne au service exclusif des œuvres de paix ». En mars 1950, M. Churchill déclarant que l'Europe occidentale ne pouvait être défendue sans l'aide de l'Allemagne, M. Attlee s'est opposé à cette suggestion.

Ainsi, jusqu'au printemps de 1950, il n'était pas question du réarmement allemand. Les choses ont changé depuis la guerre de Corée. On s'est aperçu que la bombe atomique ne suffisait pas et que même le matériel était opérant s'il n'y avait pas d'hommes, et spécialement s'il n'y avait pas d'infanterie. C'est alors qu'on a envisagé de réarmer l'Allemagne. Le 24 novembre 1950, M. Pleven déclarait : « L'Allemagne, qui n'est pas partie au Pacte atlantique, est cependant appelée, elle aussi, à bénéficier du système de sécurité qui en résulte. Il est donc juste qu'elle fournisse sa contribution à la mise en état de défense de l'Europe occidentale ».

Les promoteurs du réarmement allemand donnent les arguments suivants :

a) L'Allemagne de l'Est est déjà réarmée ; b) L'Allemagne occidentale doit supporter les mêmes charges que les autres nations ; c) L'Allemagne a d'importantes réserves d'effectifs ; d) L'Allemagne a d'importantes ressources industrielles ; e) elle est la plus intéressée à la défense de l'Europe occidentale. On ajoute, bien entendu, qu'il est indispensable, si on réarme l'Allemagne, de prendre certaines garanties.

Les adversaires du réarmement mettent en avant les arguments suivants :

a) quelle que soit la formule adoptée, on s'achemine fatalement vers la reconstitution d'une véritable armée

allemande ; b) on risque de ranimer en Allemagne l'esprit militariste ; c) ce réarmement aura des conséquences politiques, et l'Allemagne formulera des exigences.

En fait, l'Allemagne s'aperçoit qu'on recherche son concours. Elle commence à poser ses conditions et réclame l'égalité des droits. L'opinion allemande semble être, dans son ensemble, assez opposée au réarmement, mais il y a des courants en sens contraire.

Le réarmement allemand apparaît assez dangereux. D'une part, si les Allemands avaient une armée, ne seraient-ils pas tentés d'entraîner les Alliés dans une guerre pour reconquérir leurs frontières de l'est ? D'autre part, les Russes, qui redoutent le réarmement allemand, ne seront-ils pas tentés de faire une guerre préventive avant que ce réarmement soit réalisé ?

Le réarmement risque donc de rendre le rapprochement entre les deux blocs plus difficile et il serait dangereux pour la paix du monde de mettre l'U.R.S.S. devant le fait accompli.

Quelles conclusions proposer ?

Le réarmement est dangereux. Il risque, au surplus,

d'être inopérant ou tout au moins insuffisant. Certains craignent que l'aide américaine aille à l'Allemagne avant d'aller à la France. Une solution pourrait sans doute être recherchée dans la neutralisation de l'Allemagne.

Personnellement, M. Casevitz appréhende de voir l'Allemagne se poser en arbitre souverain, et il redoute de voir un jour l'Allemagne se porter soit vers les libérateurs d'Auschwitz, soit vers ceux de Buchenwald.

Le Président remercie M. Casevitz de ce magnifique exposé, si complet, si net et si fort et lui demande de préparer un projet de résolution pour la prochaine séance.

M. Labeyrie admire le travail remarquable qu'a accompli M. Casevitz. Il lui demande de ne pas oublier, dans son projet de résolution, de rappeler les accords existants : l'accord de Potsdam, la Charte de l'O.N.U.

Le Comité fixe sa prochaine séance au lundi 12 février.

Le projet de résolution sera envoyé à l'avance à tous les membres du Comité.

### III

## Séance du 12 Février 1951

Présidence du Dr SICARD DE PLAUZOLES

Etaient présents : D<sup>r</sup> Sicard de Plauzoles, Président ; Mme S. Collette-Kahn, MM. René Georges-Etienne, Georges Gombault, Salomon Grumbach, Charles Laurent, Paul Rivet, vice-présidents ; MM. Albert Bayet, vice-président honoraire ; M. Emile Kahn, Secrétaire général ; M. Georges Boris, Trésorier général, M. Jean Casevitz, Trésorier général adjoint ; Mme Chapelain, MM. Boissarie, Chapelain, Cotereau, Couteau, Hadamard, Labeyrie, Lévy, Paul-Boncour, Tubert, Racamond.

Excusés : MM. Barthélemy, Boris, Gueutal, Zousmann, Bernard, Boucherat, Cerf, Faure, Mathieu, Rebillon, Mlle Schnir.

### Le réarmement allemand

M. Casevitz a présenté, à la dernière séance, un rapport sur le réarmement allemand. A la demande du Comité, il a préparé, avec M. Emile Kahn, un projet de résolution qui a été adressé à tous les membres du Comité.

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Cerf et d'un ordre du jour de la Section de Rouen :

M. Cerf :

En ce qui concerne le projet de résolution Casevitz-Kahn, je le trouve trop long. Je propose de supprimer tout le milieu depuis : il y a deux Allemagnes... jusque : d'où est issue l'actuelle course aux armements. Je demande qu'à la dernière ligne, on ajoute : qui menace immédiatement la paix, après réarmement de l'Allemagne.

Ordre du jour de la Section de Rouen :

La Section Rouennaise de la Ligue des Droits de l'Homme, se faisant l'interprète de l'angoisse qui étreint l'opinion publique, demande au Comité Central :

1<sup>o</sup> D'insister auprès du Gouvernement et des parlementaires ; d'alerter le pays pour que la France ne donne pas son accord au réarmement de l'Allemagne ;

2<sup>o</sup> D'inviter le Gouvernement français à ne plus suivre aveuglément la politique du Gouvernement américain ;

3<sup>o</sup> De demander l'admission du Gouvernement de la Chine populaire à l'O.N.U. et un règlement général des problèmes asiatiques ;

4<sup>o</sup> Et enfin, la Section souhaite que la France, abandonnant le bloc américain, mais se refusant à suivre le bloc russe :

a) prenne conscience de sa faiblesse face à la force écrasante des deux puissances antagonistes ;

b) sachant qu'en cas de conflit notre pays ne pourrait retarder d'une façon appréciable l'occupation de son territoire, propose que le budget prévu pour l'armement soit employé aux œuvres de paix.

Le Président déclare que le débat général sur le réarmement allemand ayant eu lieu à la séance du 29 janvier, et tous les membres du Comité central ayant été saisis du projet de résolution de MM. Jean Casevitz et Emile Kahn, il y a lieu de passer immédiatement au vote, paragraphe par paragraphe.

Les cinq premiers paragraphes, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

6<sup>e</sup> paragraphe : « Il y a deux Allemagnes... dangereuse hypothèse ». La suppression de ce paragraphe a été demandée par M. Cerf. MM. Casevitz et Emile Kahn accepteraient cette suppression pour faire plus court, mais à la condition que les faits énoncés soient portés sous une autre forme à la connaissance des liguesurs.

M. Gombault demande le maintien de ce paragraphe qu'il considère comme essentiel.

MM. Casevitz et Emile Kahn déclarent que, dans le vote, ils s'abstiendront.

Le paragraphe 6, mis aux voix, est maintenu par 10 voix (Mmes S. Collette-Kahn et Chapelain, MM. Boris, Chapelain, Cotereau, Georges-Etienne, Gombault, Grumbach, Laurent, Spanien) contre 6 (MM. Bayet, Cerf, Couteau, Hadamard, Labeyrie, Tubert) et 4 abstentions : (MM. Sicard de Plauzoles, Boissarie, Casevitz, Emile Kahn).

Paragraphe 7 : *M. Cerf* avait proposé la suppression de ce paragraphe. Cette proposition, soutenue par *MM. Hadamard* et *Labeyrie*, en raison du passage sur le réarmement de l'Allemagne orientale, est repoussé par les auteurs du projet de résolution.

Après interventions du *général Tubert*, de *Mme S. Collette-Kahn* et de *M. Gombault*, les auteurs du projet acceptent que la forme en soit légèrement modifiée et le paragraphe, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Paragraphe 8 : un débat s'engage sur la première phrase du paragraphe 8 : « Fidèle à sa doctrine constante, réaffirmée par ses Congrès de 1949 et de 1950, la Ligue des Droits de l'Homme dénonce la course aux armements comme une charge écrasante et un facteur de guerre ».

*M. Gombault* ne pourrait accepter cette condamnation de la course aux armements qu'à la condition d'en marquer l'origine dans le surarmement d'un certain Etat.

*M. Grumbach* déclare que, demeuré hostile en principe à la course aux armements, il considère en fait que, dans les circonstances présentes, le plus grand

danger c'est que les uns soient armés et les autres non. Rétablir une sorte d'équilibre entre les armements des deux blocs est la condition nécessaire de négociations efficaces. En conséquence, il ne peut accepter que la course aux armements soit qualifiée de facteur de guerre et il s'abstiendra sur ce paragraphe.

*M. Casevitz* fait observer que les termes critiqués sont empruntés aux résolutions unanimes des Congrès.

Au vote, le texte est maintenu, par 17 voix (*Mmes S. Collette-Kahn* et *Chapelain*, *MM. Bayet*, *Boissarie*, *Boris Casevitz*, *Chapelain*, *Cotereau*, *Couteau*, *Gueutal*, *Hadamard*, *Kahn*, *Labeyrie*, *Laurent*, *Sicard de Plauzoles*, *Rivet*, *Tubert*) contre 0 et 6 abstentions (*MM. René Georges-Etienne*, *Gombault*, *Grumbach*, *Lévy*, *Paul-Boncourt*, *Spanien*).

*La fin du paragraphe est adoptée à l'unanimité.*

*L'ensemble de la résolution est ensuite mis aux voix, et adopté à l'unanimité.*

Dans une lettre parvenue après la séance *M. Barthélémy* déclare voter le projet « contre le réarmement de l'Allemagne sous quelque forme que ce soit ».

Le Secrétariat général et la Trésorerie générale ont mis à l'étude la question de la Ligue-Informations.

Est-il possible d'en élargir la distribution ? A quelles conditions ?

Aucune réponse utile ne peut être donnée à ces questions tant que des Sections s'abstiennent encore (en dépit des statuts et des décisions du Congrès) de faire parvenir au Secrétariat général la liste complète de leurs membres (nom, prénoms, profession, adresse).

Aux Bureaux des Sections d'y aviser, aux Fédérations de les y décider !

## Contre les violations multipliées de la liberté individuelle

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 15 janvier 1951,

Relevant, au lendemain du scandale de la détention prolongée des inculpés de Nantes, la saisie indûment opérée, chez un avocat parisien, d'un dossier nécessairement couvert par le secret professionnel et la détention arbitraire, accompagnée de violences, d'un médecin appelé en témoignage ;

Emu des abus répétés de certains juges et de certaines polices, abus sans cesse dénoncés par la Ligue et tolérés sans cesse par les pouvoirs publics,

Demande au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires, au Parlement d'exercer le contrôle indispensable, pour que les droits de la défense, sans lesquels il n'est pas de vraie justice, et la liberté individuelle, sans laquelle il n'est pas de vraie République, cessent enfin d'être violés impunément.



# ON EFFACE LE PASSÉ...

## Amnistie

*Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 12 février 1951,*

*Au vu du texte et des débats parlementaires de la loi du 5 janvier 1951 sur l'amnistie de crimes et délits de collaboration avec l'ennemi, réaffirme sur cette question sa position constante, que ne cesse de confirmer l'actualité.*

*La Ligue a toujours, en premier lieu, considéré cette mesure comme sans objet du fait des grâces, libéralement octroyées, qui ont déjà, dans ce domaine, réduit les détentions de 38.000 à moins de 5.000 et les dégradations nationales de 40.000 à moins de 12.000.*

*La Ligue a, en deuxième lieu, toujours constaté que le but n'en était, dès lors, que de mettre en cause les principes, pourtant intangibles, d'une répression qui n'a sanctionné que l'aide à l'ennemi et la complicité à l'entreprise nazie d'extermination de groupés humains, en appliquant, sans aucune rétro-activité — sinon d'indulgence — notre code pénal permanent, devant des juridictions relevant, à tous leurs stades d'instruction, d'audience et de recours, de notre organisation judiciaire et de ses garanties fondamentales.*

*La Ligue des Droits de l'Homme s'étonne, en conséquence, qu'aucune voix officielle ne se soit élevée au Parlement pour anéantir les légendes, inlassablement reprises par de frénétiques campagnes sur le public, qui défigurent depuis des années le fondement, le déroulement et les résultats de cette répression, dont la vérité, au contraire, proclame la modération.*

*La Ligue regrette, notamment, que le Garde des Sceaux se soit abstenu de tout hommage, non seulement aux mille magistrats qui ont fait face dans la sérénité à cette tâche nécessaire, qui ne leur a valu que des concerts d'attaques sans réponses, mais encore aux principes mêmes d'une œuvre qu'il a reniée, bien qu'elle soit à peu près la seule par quoi la IV<sup>e</sup> République ait été fidèle à ses origines.*

*La Ligue des Droits de l'Homme souligne que l'amnistie de droit de l'article 2 de la nouvelle loi, aboutit, en fait, à effacer la totalité des dégradations nationales prononcées par les Chambres civiles.*

*Elle signale que l'article 9 permet au Garde des Sceaux, par ses amnisties individuelles, d'effacer la grande majorité des peines encore privatives de liberté, prononcées par les Cours de justice.*

*Elle note, enfin, le risque de précarité de la seule contrepartie à ces amnisties, prévue par l'article 27, qui incrimine désormais l'apologie des crimes et délits de collaboration avec l'ennemi, mais dont la mise en œuvre dépend d'une initiative des parquets, qui appelle actuellement le scepticisme, cependant que les toutes récentes péripéties de la poursuite, spécialement grave et fondée, qui visait le cas voisin du sieur Bardèche motivent toutes les craintes sur une application quelconque de cette disposition, dès lors factice, de contrepoids.*

(12 février 1951.)

## Biens de presse

*Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme, réuni le 12 février, dénonce le caractère partiel des textes législatifs consacrés, depuis la libération, à la presse ; il demande que soit enfin voté un statut de la presse conforme à la doctrine constante de la Ligue.*

*En attendant le vote de ce statut, le Comité Central demande que soient expressément maintenus les droits reconnus par la loi du 28 février 1947 aux journaux nés de la Résistance.*

*Le Comité Central proteste contre le fait que l'application de la loi du 11 mai 1946 sur le transfert des biens de presse ait été suspendue par décision du pouvoir exécutif, sans que jamais le Gouvernement ait dit pourquoi cette loi, appliquée aux uns, n'était pas appliquée aux autres.*

*Le Comité Central proteste contre le fait que le projet de révision de la loi du 11 mai 1946 prévue en faveur de certains journaux ayant paru sous Vichy des accords dits « de compensation » sans préciser les raisons pour lesquelles ces accords, refusés aux uns, seront accordés à d'autres.*

*Le Comité Central regrette qu'alors que tant de victimes de la guerre attendent encore des réparations indiscutablement justes, des mesures d'indemnisation constituant un véritable privilège soient prévues en faveur de certains journaux ayant paru sous Vichy.*

(12 février 1951.)

## Bardèche

*En novembre dernier, M. Maurice Bardèche, auteur d'un livre scandaleux de propagande pro-nazie et actuellement poursuivi devant les tribunaux pour apologie des crimes hitlériens, s'est rendu en zone française d'occupation, muni des papiers nécessaires, afin d'y donner une série de conférences exaltant l'hitlérisme.*

*Qui lui a délivré le visa, alors que la personnalité et les opinions de M. Bardèche étaient connues, que son livre était déjà publié et que les poursuites étaient déjà engagées ?*

*Telle est la question que la Ligue des Droits de l'Homme vient de poser à M. le Président du Conseil.*

(3 février 1951.)

## D'AUTRES SUSPECTS

*Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme a pris connaissance d'une lettre circulaire adressée aux directeurs des grandes entreprises nationalisées (Electricité, Gaz, Houillères, etc...) et portant la signature du ministre de l'Industrie et du Commerce.*

*Il y est prescrit aux destinataires, pour éviter, leur dit-on, que « le fonctionnement de l'entreprise dont vous assurez la responsabilité de la bonne marche » (sic) ne soit troublé, d'exiger des cadres l'élimination du personnel « notoirement douteux ».*

*Le Bureau de la Ligue se refuse à croire cette circulaire authentique.*

*Il lui apparaît invraisemblable qu'un ministre de la République manque aux principes constitutionnels de justice et de liberté en ordonnant le renvoi de travailleurs, auxquels aucune faute n'est imputée, pour la seule raison que leurs opinions sont « douteuses » — invraisemblable enfin qu'un ministre chargé de donner une organisation exemplaire aux entreprises appartenant à la nation en ravale le personnel, ouvriers et cadres, à la condition de suspects ou à celle de délateurs.*

*Convaincue qu'il s'agit d'un faux, la Ligue des Droits de l'Homme attend le démenti indigné du ministre.*

(12 février 1951.)

# PITIIÉ!

M. Charles Favrel, correspondant de guerre en Corée, a publié dans le *Monde* des 11 et 12 février, sous le titre : « Pitié pour les Coréens », un article qui devrait être lu en entier, et dont nous détachons les passages suivants.

Evoquant l'avance, le recul, la nouvelle avance, le nouveau recul, qui font des deux adversaires comme les partenaires d'un quadrille tragique, il note les représailles réciproques :

Avance des Nordistes : leur chef, Kir Ir Sung entre à Séoul, capitale du Sud. « Il entra à Séoul et en libérateur conscient et organisé fusilla proprement tous les esprits lents qui n'avaient pas l'enthousiasme assez spontané... »

Le vent tourna. Les Sudistes... revinrent à Séoul en triomphateurs pour fusiller les admirateurs de Kim Ir Sung. Le Nord fondait comme neige au soleil, le Sud s'étendait en tache d'huile... De Pyong-Hyang (capitale du Nord) à Hungnam, on dansait et on fusillait aux lampions...

Un beau jour, le superbe échafaudage s'écroula avec fracas et la population de Pyong-Hyang sut qu'elle était une seconde fois libérée lorsqu'elle vit défiler dans les rues, enchaînés et ficelés, les collaborateurs de la onzième heure qu'on allait exécuter.

Puis Séoul, trois fois bénie des dieux et trois fois libérée, fusilla les fusilleurs de la veille, leurs familles et leurs sympathisants.

Toutes ces fusillades successives et contradictoires se révélaient après tout d'un rendement assez pauvre », et l'aviation américaine « à coups de napalm et de rockets » fit, sans distinction de Nord et de Sud, « la plus totale extermination dont spectacle ait été réservé au monde ».

L'auteur alors décrit ce qu'il a vu :

Sur 200 kilomètres de front la Corée flambe, village par village, maison par maison, selon une technique inaugurée par les hordes d'Attila, perfectionnée depuis par les Prussiens et les Russes, une technique qui s'appelle la politique de la terre brûlée...

Aucune paix jamais n'effacera le regard d'agonie de ces suppliciés qui se couchent sur la neige pour mourir sans parler. Car ce regard de pathétique grandeur est celui que la bête immolée offre à son bourreau. Penché sur les cadavres raidis j'ai vu ce regard, plus poignant qu'un regard de haine, dans tous ces yeux morts, dont le gel avait conservé l'âme, ces yeux morts restés ouverts pour regarder passer ceux qui les avaient tués.

Et ce n'était là que la dernière lueur d'une infinie souffrance.

Il faut avoir vu ces mères héroïques, un bébé sur le dos, un enfant dans chaque bras, plonger jusqu'à mi-corps dans l'eau glacée des rivières et poursuivre sans faiblir ce lent cheminement qui menait tout droit à cette ultime chute où la mort recueillait toute la nichée en vrac.

Il faut avoir vu ces bambins squelettiques mendier de leurs mains jointes le dérisoire bonbon qu'un guerrier sensible leur jette comme un os à un chien.

Il faut avoir vu ces vieillards courbés trébucher dans la neige, il faut avoir vu ces blessés en dérive porter comme des objets fragiles leurs plaies violacées.

Il faut avoir vu ces rescapés hallucinants s'échapper des villages en feu et s'enfuir devant les incendiaires.

Alors, quand on a vu ce qu'est cette guerre-là, on ne sait plus s'il faut plaindre ou maudire les hommes et leurs doctrines, qui ont rayé le mot pitié du vocabulaire des peuples... »

Charles FAVREL.

*Le Monde*, 11 et 12 février.

## AUX SECTIONS

## La page des confidences

C'est une confiance — ce n'est pas une révélation — qu'en cette année 1951, la Ligue a deux préoccupations inséparables : premièrement, vivre — secondement, agir.

Pour répondre à l'une et à l'autre, que font les ligueurs et qu'envisagent-ils ?

Pour vivre, hélas, il faut de l'argent. Il en faut même de plus en plus, et les hausses qui s'annoncent font peser sur les groupements indépendants comme le nôtre la plus lourde des hypothèques.

Les présidents des Sections ont reçu du Trésorier général Georges Boris une lettre qui les met au fait de la situation financière. Vous connaissez G. Boris comme ligueur de toujours, comme membre du Comité Central depuis bientôt vingt ans. Beaucoup d'entre vous, amis fidèles de *La Lumière*, l'ont aidé à la faire vivre : ils savent qu'il n'a jamais ni exagéré ni minimisé les difficultés. Exposer, telles qu'elles sont, les difficultés financières de la Ligue a été l'objet de sa lettre aux Présidents.

La conclusion qui s'en dégage est qu'il faut à la Ligue des ressources normales plus abondantes.

Le Congrès des Sables avait prévu des ressources exceptionnelles, et ses décisions sont en voie d'application.

Le Congrès avait prescrit toutes les économies compatibles avec le fonctionnement utile des services. Le Bureau a décidé, le Comité a ratifié, des économies draconiennes.

Le Congrès avait recommandé la vente du timbre complémentaire de 25 francs. La Trésorerie en a délivré beaucoup. Les Sections les placent-elles ? Certaines s'y appliquent, souvent avec succès : en telle Section parisienne, l'acquisition de la carte annuelle est presque unanimement accompagnée de l'achat de deux timbres. Exemple à suivre.

Le Congrès avait décidé la recherche de membres bienfaiteurs ou donateurs, et l'envoi à cet effet d'une lettre dont il avait approuvé la teneur. La lettre a été envoyée. Des réponses encourageantes sont parvenues : à l'heure actuelle, la contribution des membres bienfaiteurs ou donateurs atteint à peu près 150.000 francs. Mais elle doit donner beaucoup plus. La plus grande partie de cette somme a été recueillie auprès des membres du Comité Central ou sur leurs indications. A quelques exceptions près (dont les plus promptes sont, comme toujours, celles de Seine-et-Oise et de Seine-Inférieure), les prospections départementales se font attendre. La Trésorerie générale publiera dans un prochain *Cahier* la liste des bienfaiteurs et donateurs, avec les indications d'origine : tableau d'honneur auquel Sections et Fédérations n'ont que le temps de se faire inscrire pour y figurer dignement !

Le Congrès avait recommandé la vente massive des brochures. Elle va bon train, les commandes se multiplient, des ligueurs dévoués s'en font les propagateurs bénévoles. Double profit : le prix de la vente, et la Ligue mieux connue. Mais le résultat atteint est infime en comparaison de celui qui devrait être obtenu. Que tous s'y mettent, et cette première édition sera vite distribuée, atteignant un public de plus en plus étendu et attirant des adhésions de plus en plus multipliées.

Augmenter le nombre des ligueurs, le Congrès l'avait bien vu, c'est le moyen par excellence d'accroître la force d'action de la Ligue et d'assurer l'équilibre de ses finances. Mais le recrutement intensif exige l'emploi simultané de trois méthodes : le recrutement individuel qui, chaque ligueur en amenant au moins un autre, peut en quelques mois doubler nos effectifs — la création de Sections nouvelles — enfin l'appel public aux adhésions par voie de propagande écrite et orale.

Or, la propagande, sous toutes ses formes, coûte cher. Il faut à la Ligue des ressources accrues, cet accroissement proviendra de nouvelles adhésions, ces adhésions seront acquises par une propagande plus active, donc plus coûteuse : cercle vicieux, d'où il nous faudra sortir, et d'où nous ne sortirons que par une augmentation certaine et permanente de recettes.

Le Congrès des Sables a repoussé la proposition, peut-être à la fois tardive et prématurée, d'élever le taux de la cotisation. Il faudra bien, cependant, la proportionner au prix de la vie. Le Bureau de la Ligue veut que, cette année, Fédérations, Sections et ligueurs aient le temps d'y réfléchir. De là, les avertissements du Trésorier général, et les confidences de la présente page.

Elles vous paraîtront sans agrément, je le crains. Mais elles ne sont pas, je vous l'assure, découragées.

Plus nous allons, plus l'action de la Ligue, l'autorité de la Ligue, le rayonnement de la Ligue nous apparaissent nécessaires.

Liberté, justice et paix — plus ces grandes causes courent de risques, plus notre Ligue, indépendante et clairvoyante, doit se faire entendre.

La raison — plus elle est traquée par les fanatismes rivaux, plus elle est désertée par le troupeau des résignés qui s'abandonnent, plus notre Ligue doit l'incarner, la faire retentir et la faire triompher.

Des textes tels que la résolution, reproduite en ce *Cahier*, que le Comité Central a votée unanimement sur le réarmement de l'Allemagne, sont comme des flambeaux dans la nuit. Aidez-nous à les faire luire toujours plus haut, toujours plus loin !